

Douane

Marie-Laure Legay

Le mot *douane* existait de très longue date. Au temps de Colbert, il qualifiait tantôt un péage, mais le plus souvent un bureau, c'est-à-dire un édifice où étaient perçus les droits d'entrée et de sortie des marchandises, selon l'acception dérivée du mot persan *diwan* qui a donné le mot français ainsi que les mots italien *dogana*, romanche *duana* et espagnol *aduana*. C'est dans ce sens que l'Ordonnance de Louis XIV donnée à Calais le 22 juillet 1687 sur le fait des Cinq grosses fermes utilise le mot, encore cette ordonnance ne le mentionne-t-elle qu'une seule fois au titre X pour nommer le bureau de douane de . . . Paris. La notion contemporaine de douane s'est donc construite tardivement. A l'époque de Colbert, les termes de *traite* ou de *foraine* demeuraient prééminents. Ces termes définissaient un principe de protection des productions du cru par les tarifs, principe qui se pensait à l'échelle des territoires provinciaux d'abord, en lien avec les besoins financiers. Bretagne, au Dauphiné, à la Franche-Comté et au Roussillon le paiement des droits d'acquits à caution. De nouveaux bureaux de recettes pour l'encaissement de ces droits devenaient nécessaires dans les provinces qui jusque-là, ne les réglaient pas. Cependant, les efforts se heurtèrent aux titres locaux, aux privilèges économiques, mais aussi au facteur financier : l'imbrication des caisses locales et centrales pour supporter les dépenses intérieures limitaient la portée des réformes. brigades et des conventions internationales.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources imprimées:

Bibliographie scientifique:

- Loïc Charles, Frédéric Lefebvre, Christine Théré (dir.), *Le cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIIIe siècle*. Paris, éd. INED, 2011
- Marie-Laure Legay, *Finance et calomnie. L'abbé Terray, ministre de Louis XV*, Paris, éditions du CNRS, 2021

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Douane* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/277>